



# Procès-Verbal

## Commission Départementale Gestion des Compétitions JEUNES Masculins

N° 11  
20 Décembre 2018

Par courriel : Mickaël Herriau, Président  
Hubert Bernard, Nicolas Menard, Daniel Leparoux

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

### 1. Championnat

---

La Commission prend connaissance du PV du Comité Directeur n° 04 du 14 Décembre ajoutant la nouvelle date de matchs remis au calendrier le 05 janvier 2019.

La Commission prend connaissance de la liste des matchs remis et fixe les matchs à jouer et à rejouer les Samedis 05 Janvier, 09 et 16 Février 2019.

Les rencontres qui ne pourront pas se jouer ce week-end du 23 Décembre, seront automatiquement fixées aux samedi 05 et dimanche 06 Janvier 2019 en fonction des disponibilités du calendrier des rencontres des clubs.

La Commission rappelle qu'elle laisse le droit aux clubs de jouer leur rencontre en semaine avec accord du club adverse. Toute modification au calendrier doit se faire via footclubs

Le Président,  
Mickaël Herriau

Le Secrétaire,  
Hubert Bernard